

Journée régionale Vers une Ile-de-France zéro plastique

Mardi 30 novembre 2021

**Anne-Sophie de KERANGAL
Cheffe du service économie circulaire et déchets**



Peut on se passer du plastique ? ... quel modèle rechercher ?

Perturbateurs
endocriniens

Consigne/
vrac/
recharges

Eco
conception

Recyclable
chimique /
mécanique ?

plastiques à
usage unique

Plastiques utiles
/ inutiles ?

Plastiques ou
bois ou inox ou
verre ?

Plastiques
problématiques

Recyclage / surcyclage
/ décyclage ...

Plastiques
biosourcés,
biodégradables,
compostables ?

Matières premières
issus du recyclage
=MPIR

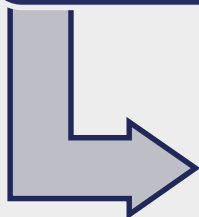
Valorisation
énergétique

Coûts ,
cours de
matières
premières

Boucles
courtes

La réglementation européenne sur les plastiques

Stratégie européenne sur les matières plastiques (2018)



Directive relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement (2019)

- **Grandes orientations « déchet »** sans cibler de mesures précises:
 - Améliorer la conception et l'innovation pour favoriser le **recyclage** du plastique
 - Améliorer la **collecte sélective** des déchets plastiques
 - Accroître et moderniser la **capacité de tri et de recyclage** de l'Union Européenne
- **Nouvelle approche, elle impose, entre autres :**
 - **Recyclage** : De recycler 55% des déchets d'emballages plastiques d'ici 2030
 - **Intégration MPIR** : 30 % de matière recyclée dans toutes les nouvelles bouteilles plastiques d'ici à 2030.
 - **Interdictions** : interdire la mise en marche de certains produits en plastique à usage unique (cotons-tiges, couverts, assiettes, pailles...)

La réglementation française sur les plastiques : mesures et objectifs phares

Loi Egalim (2020)

2025 : Interdiction d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique dans les services de restauration collective d'établissements scolaires et universitaires

Loi Agec (2020)

Objectif de réemploi des emballages : 5% en 2023 et 10% en 2027

Objectifs du décret « 3R » 2021-2025 :

- 20% de réduction des emballages plastiques à usage unique
- tendre vers une réduction de 100% des emballages en plastique à usage unique « **inutiles** »
- tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique

Loi Climat et résilience (2021)

Objectif pour le vrac :

- 20 % de la surface des grandes surfaces est consacrée à la vente en vrac

La réglementation française sur les plastiques : interdictions – Loi AGEC et climat&résilience

2020 : Interdiction de la mise en marché de **gobelets, verres, assiettes jetables** en plastique à usage unique

2021 : Interdiction des **pailles, couverts jetables, touillettes, couvercles des gobelets à emporter** boîtes en polystyrène expansé, piques à steak, tiges pour ballons, confettis en plastique et autres objets en plastique oxodégradable .

2021 : chaque consommateur peut apporter un **contenant réutilisable dans les commerces de vente au détail**. Ce contenant devra être propre et adapté au produit acheté

2021 : Interdiction de la **distribution gratuite de bouteilles en plastique** contenant des boissons dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les locaux à usage professionnel.

2022 : Interdiction des **sachets de thé en plastique et des jouets en plastique distribués gratuitement dans les fast-foods**.

2022 : interdiction des **suremballages en plastiques pour les fruits et légumes de moins de 1,5 kg**

2023 : obligation pour la restauration rapide de remplacer la vaisselles jetables par de la **vaisselle réutilisable pour les repas et boissons servis sur place**

2025 : Interdiction d'utiliser **des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe** ou de service en matière plastique dans les services de restauration collective d'établissements scolaires et universitaires

2025 : Interdiction de la mise en marché d'emballages constitués pour tout ou partie de polymères ou de copolymères styréniques, non recyclables et dans l'incapacité d'intégrer une filière de recyclage.

2040 : Fin de la mise sur le marché des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040.

Les textes d'engagements français sur les plastiques

Pacte national sur les emballages plastiques (2019)

- Signé entre l'Etat, l'ensemble des acteurs volontaires de la chaîne de valeur du plastique et la société civile
- S'engagent à encourager l'élimination des emballages plastiques problématiques ou inutiles

Charte nationale emballages alimentaires pour la restauration (2021)

- Signée entre l'Etat et les acteurs du secteur de la restauration livrée
- Mesures et expérimentations pour réduire le recours au PUU dans les emballages de restauration à emporter

Charte d'engagements pour la réduction de l'impact environnemental du commerce en ligne (2021)

- Signée entre l'Etat et les acteurs du commerce en ligne
- Actions pour réduire le volume des emballages de livraison

Intervention de la Région Ile-de-France

DOCUMENT
CADRE

ILE-DE FRANCE
PROPRE
JUILLET 2016



Plan d'actions en
4 axes
d'interventions

DISPOSITIF
SOUTIEN

FONDS
PROPRETE

PLAN RÉGIONAL DE
PRÉVENTION ET DE
GESTION DES
DÉCHETS
NOV 2019



Document de
planification opposable
: objectifs et
préconisations
à 2025 et 2031

DISPOSITIF « Zéro Déchet et Economie
circulaire » + AMI et AAP ciblés

STRATÉGIE RÉGIONALE
EN FAVEUR DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
SEPT 2020



Stratégie régionale :
3 axes, 10 leviers, 40
actions et 8
engagements

Objectifs régionaux – PRPGD

- **Réduire le recours au plastique à usage unique au niveau régional** : Consigne pour réemploi, vrac et promotion de l'eau du robinet
- **Améliorer les performances de tri des plastiques** : extension consignes de tri, tri 7 flux pour les entreprises, capacités et performances des centres de tri
- **Stimuler la demande pour les plastiques recyclés** : commande publique, nouveaux process, ..
- **Favoriser le développement de boucles locales et les modèles circulaires** : écologie industrielle et territoriale, upcycling, ...
- **Soutenir l'innovation afin de réduire la production de déchets plastiques problématiques**



Eliminer les emballages à usage unique en 2030 : consigne pour réemploi et vrac

- ❑ objectif du PRPGD : déployer la consigne pour réemploi - avec la loi résilience et climat cet objectif volontaire devient obligatoire
- ❑ 30 projets de consigne soutenus en 2018-2021 et une dizaine de projets de vrac pour plus de 3 M€
- ❑ Soutien au réseau consigne IdF et du réseau Vrac
 - un guide 'consigne' collectivités et accompagnement
 - un catalogue des solutions de consigne
 - Lab Vrac innovation
- ❑ Perspectives 2022 : projets de standardisation, territoriaux, restauration collective (cf. obligation loi EGALIM)

RECOLIM : restauration collective

Règlementation

Loi EGALIM : interdiction en 2025 de l'utilisation des contenants en plastique pour la cuisson ou la remise en température dans la restauration collective à destination d'enfants, jeunes enfants et étudiants.

Projet RECOLIM



Etapes du projet:

- R&D : avec les verriers et les fabricants de plats en inox pour développer des plats hermétiques et garantissant des DLC adaptés aux différents systèmes de cuisson
- Expérimentation : tests de la solution avec plusieurs établissements scolaires
- Déploiement à tous les établissements scolaires adhérant aux 3 SIVU (les cuisines centrales)

Principaux bénéficiaires :

- Economiques et sociaux : création d'une usine de lavage ; plusieurs dizaines d'emplois dans l'industrie.
- Environnementaux : 12 000 barquettes en plastique évitées par jour, soit 84 tonnes de déchets par an.

Plus d'info: [ici](#)



Accompagner le tri et le recyclage matière des plastiques

- objectif du PRPGD : extension des consignes de tri et tri 7 flux
- projets soutenus : déchèteries, centres de tri, collectes sélectives, ...

Favoriser l'innovation, l'éco conception, l'upcycling et la création de boucles courtes

- objectif de la SREC : développer des boucles courtes
- projets soutenus : Le Pavé, Maximum, Paris Good Fashion, Looplab, poolp, plastic palace..

Soutien régional économie circulaire et zéro déchet zerodechet@iledefrance.fr

- ❖ **Agir pour le « zéro déchet » et lutter contre les gaspillages** > lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité,
- ❖ **Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation** > repairs café, ressourceries, consigne pour réemploi, matériauthèque, bricothèque, PF réemploi, ...
- ❖ **Relever le défi du tri et du recyclage matière et organique** > déploiement du tri, déchèteries, points de collecte, activité de recyclage, plateforme de compostage ...
- ❖ **Mettre l'économie circulaire au cœur de l'aménagement et des chantiers** > diagnostic ressources/déchets, déconstruction sélective, lots réemploi ..
- ❖ **Développer l'économie circulaire et innover** > mise en place boucles locales, innovation, ..
- ❖ **Anticiper les crises et réduire l'impact de la gestion des déchets**

2021
Près de 150 projets soutenus
15 M€

- ❖ **Pour qui ?** Tout types de bénéficiaires Collectivités, associations , entreprises, bailleurs sociaux, structures de l'ESS..
- ❖ **Quelles modalités d'aide ?**
 - ✓ 50% des dépenses d'études et d'ingénierie dans la limite de 100 000 €
 - ✓ 35% des dépenses d'investissement dans la limite de 250 000 €
 - ✓ 50% des dépenses de fonctionnement dans la limite de 40 000 € /an

La Stratégie régionale de l'économie circulaire

3 AXES



accompagner les territoires
dans cette transformation



engager l'économie
dans une relance verte,
circulaire et solidaire



agir en maître d'ouvrage
et être exemplaire (lycées, achats
et commandes publiques)

>>> 45 ACTIONS <<<



Stratégie régionale économie circulaire

STRATÉGIE RÉGIONALE
EN FAVEUR DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
SEPT 2020



Stratégie régionale :
3 axes, 10 leviers, 40
actions et 8
engagements

Lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion circulaire des équipements de protection individuels à usage unique

Lancer un appel à manifestation d'intérêt « Innover pour réduire, réparer, réemployer et recycler »

Lancer un appel à projets « Île-de-France Zéro Plastique »

COSMOLYS
vos déchets. notre engagement.



GobUse
VALORISER VOS DÉCHETS

tri-o | Greenwishes
by Groupe TGW

Appel à manifestation d'intérêt Gestion circulaire des Masques à usage unique

- ❑ objectif : propositions des solutions de collecte/tri/recyclage des masques et EPI à usage unique
- ❑ Filière du polypropylène : pas d'installation de recyclage en Ile-de-France
- ❑ 9 projets lauréats soutenus à 1M€
 - Collecte /tri
 - Désinfection
 - Surcycling / décyclage / recyclage

Appel à manifestation d'intérêt Innovation 4R

STRATÉGIE RÉGIONALE
EN FAVEUR DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
SEPT 2020



Stratégie régionale :
3 axes, 10 leviers, 40
actions et 8
engagements

■ 4 volets

- Volet 1 : Éliminer les emballages jetables
- Volet 3 : Favoriser le tri hors foyers
- Volet 4 : Accélérer la consommation et la production circulaire

□ Calendrier

- Lancement septembre 2021
- Date limite dépôt des candidatures : novembre 2021
- Lauréats en février 2022

**STRATÉGIE RÉGIONALE
EN FAVEUR DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
SEPT 2020**



**Stratégie régionale :
3 axes, 10 leviers, 40
actions et 8
engagements**

2022 Appel à projets Île-de-France zéro plastique



Zura BEGUIN

Chargée de mission SREC - référente 75

expert économie circulaire, prévention DMA et réemploi
SREC - transversalité : Culture, Formation, Europe, ESS
zura.beguin@iledefrance.fr / 01.53.85.66.87



Laurent CATRICE

Chargé de mission éco circ. et déchets - référent 78

expert déchets de chantier et dépôts sauvages
SREC - transversalité : Lycée construction, Transport, Logement
laurent.catrice@iledefrance.fr / 01.53.85.78.17



Hélène COLOMBINI

Cheffe de projet PRPGD - référente 77 et 92

expert déchets d'activités économiques et dangereux
SREC - transversalité : Tourisme, Territoire
helene.colombini@iledefrance.fr / 01.53.85.56.42



Agnès NALIN

Chargée de mission éco. circ et déchets - référente 93

expert déchets résiduels, déchets de chantier et dépôts sauvages
SREC - transversalité : Exemplarité, Foncier, Aménagement, Commande Publique
agnes.nalin@iledefrance.fr / 01.53.85.72.94



Damien ANTOINE

Chargé de mission éco. circ et déchets - référent 94 et 95

expert déchets ménagers et assimilés et biodéchets
SREC - transversalité : Sport et JOP 2024.
damien.antoine@iledefrance.fr / 01.53.85.68.11



Anne BRISSET-GIUSTINIANI

Chargée de mission éco. circ et déchets - référente 91

expert économie circulaire, prévention déchets d'activités économiques et filières REP
SREC - transversalité : dév. éco Recherche-Universités, observation ressources
anne.brisset-giustiniani@iledefrance.fr / 01.53.85.53.10

Service Economie circulaire et déchets

Contact : zerodechet@iledefrance.fr



Anne-Sophie de KERANGAL

Cheffe de service

anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr
01.53.85.71.45 / 06.08.08.89.72

Assistante : Zoulira BOUKHIMA

zoulira.boukhima@iledefrance.fr / 01.53.85.56.38



Gestionnaires administratif et financier :

Sandra MOHAMED

sandra.mohamed@iledefrance.fr
01.53.85.76.06



Camila ROSMARINO

camila.rosmarino@iledefrance.fr
01.53.85.69.34

Mai 2021